

# La Grande Dépression

Par René Roger

La crise économique devenant de plus en plus grave, le Gouvernement fédéral vota la Loi du secours direct. Le Fédéral accordait des subsides aux provinces, qui se devaient d'y ajouter leur part et d'en faire la distribution aux municipalités, qui acceptaient également d'y apporter une contribution.

La municipalité devient l'organisme responsable du contrôle des sommes allouées à chacune des personnes ou à chacune des familles secourues, ainsi que des articles, produits, ou services admissibles, et de leurs prix.

À Hull, la distribution des bons de secours est d'abord effectuée par les quatre sociétés St-Vincent-de-Paul de la ville, soit celles des paroisses Notre-Dame, St-Rédempteur, Val-Tétreau et Wrightville.

Cependant la ville doit rendre des comptes au Gouvernement provincial. C'est à titre d'adjoint au greffier que je suis chargé de la vérification des factures et de l'application des normes décrétées par la Loi. Le Conseil municipal m'autorise donc à rencontrer le conseil d'administration de chacune des quatre sociétés St-Vincent-de-Paul, afin d'obtenir certains des renseignements exigés par le Gouvernement. À la section Notre-Dame, à l'assemblée convoquée à cette fin, le Président, Ovila Duquette, m'informe qu'il refuse de fournir à la ville les détails demandés, et me prie de me retirer, n'étant pas membre de leur société.

La section Notre-Dame organise son propre comptoir de distribution de nourriture pour les nécessiteux, au sous-sol de la salle paroissiale. Les bons émis par cette société doivent être échangés aux seuls magasins désignés. Ce système soulève d'abord des protestations de la part des épiciers, qui perdent ainsi plusieurs de leurs clients, et des secourus, qui doivent payer quelques sous de plus pour certaines marchandises. Le Conseil est dans l'obligation d'exiger l'émission de bons au nom de l'épicier, au choix du bénéficiaire. Le comptoir d'alimentation de la section Notre-Dame doit fermer ses portes. À la suite d'une réunion conjointe des officiers de ces quatre

sociétés, un dimanche soir, ils décident d'abandonner la distribution des bons, et cela sans préavis à la ville.

Le lendemain matin, nous recevions l'avis officiel de cette décision et notre service dut organiser, à la hâte, la distribution de secours à 1800 familles nécessiteuses. Dès 9 heures du matin, le grand passage de l'Hôtel de ville fut envahi par des centaines de chômeurs réclamant leurs bons et exigeant une entrevue avec le Maire. Après consultation, le bureau du Greffier fut chargé de ce service. Le personnel se mit immédiatement à émettre des bons rédigés temporairement sur des factures de comptoirs, prenant soin d'en conserver une copie. Le gardien de l'Hôtel de ville était assis à l'extrémité des tables, revolver à la portée de la main, afin de prévenir toute confrontation. On dut prendre ces précautions pour les deux premières semaines. Le fils du gardien était occupé à établir l'ordre de priorité de ces personnes.

Les fonctionnaires municipaux durent continuer ce service pendant 18 mois. Ce travail supplémentaire les obligeait à travailler le soir jusqu'à onze heures, sans aucune rémunération additionnelle. Nous avons même été

dans l'obligation de faire distribuer du bois de chauffage le jour de Noël et le Premier de l'an. Le service de distribution devait émettre des bons de nourriture, de bois de chauffage, de vêtements, de chaussures, et de loyer; distribuer des billets de lait et de pain en faveur des épiciers, boulangers, laitiers, marchands, suivant le choix du bénéficiaire. J'avais également la responsabilité de six commis-enquêteurs pour faire le relevé des besoins essentiels et urgents de ces familles.

Une liste mensuelle établissait les prix que pouvait exiger l'épicier et les produits que le nécessiteux avait le droit de se procurer. La vérification de leurs factures relativement aux prix et à la marchandise livrée, se faisait par ces fonctionnaires municipaux. Les prix non conformes à ceux de la liste, et les marchandises non autorisées, étaient retranchés. Le marchand devait nous faire parvenir chaque mois, à date fixe, sa facture en deux copies, indiquant le numéro du bon émis, le nom de l'assisté, la date de livraison, la liste complète des marchandises, et le prix de chaque article. La deuxième copie était utilisée pour réclamer la part versée par la Province. Celle-ci obtenait la sienne du Fédéral.



Il y avait 1800 familles recevant du secours. Le chef de famille devait en retour travailler un certain nombre d'heures, l'équivalent de l'aide reçue. C'était un contrôle compliqué qui nous obligeaient à de longues heures de travail. Un salaire de 0.35\$ l'heure servait de base à ces calculs. Il nous fallait contrôler les heures travaillées et tenir une balance des coupons distribués et en réserve. Les travaux visaient surtout l'installation d'égoûts et d'aqueducs, et la construction de trottoirs.

La très grande majorité des familles utilisaient le bois pour le chauffage de leur logement et pour la cuisson. En plus de faire l'achat de bois des différents marchands de Hull, à un prix pré-établi, la ville distribuait du bois fourni gratuitement par la Cie E.B. Eddy. Les marchands de bois de notre localité ne pouvant suffire à la demande, la ville achetait du bois de l'extérieur et le faisait expédier par train. Ce bois était remis à la gare Beemer, située rue St-Rédempteur, (près de la Polyvalente de l'Île). Réalisant l'importance de cet article, le Maire Lambert fait les démarches nécessaires et organise un chantier pour la coupe du bois de chauffage, à Cantley, pendant deux hivers consécutifs. Les bûcherons y travaillaient le nombre d'heures équivalent au secours reçu. Ils étaient transportés chaque jour par camion et on leur servait leur dîner dans la cantine du chantier. Ces repas étaient préparés par d'excellents cuisiniers. Nombreux étaient les nécessiteux espérant être choisis pour bûcher, afin de bénéficier des substantiels et excellents repas servis. Le bois coupé était distribué aux familles nécessiteuses.



Quelques membres de la Conférence Notre-Dame aident à charger le camion qui distribuera le bois aux pauvres.

N° 3000

HULL

193

AU COMITE DE L'AIDE AUX NECESSITEUX.

Le porteur ..... a travaillé  
pour la Corporation de la Cité de Hull ..... heures à  
de l'heure, donnant un total de \$ .....

Le présent certificat devra être transmis sans délai au proposé à l'écriture des bons dans sa paroisse respective, lequel montant sera crédité au compte du porteur en acompte sur secours reçu ou à recevoir.

Numéro carte .....

Ingénieur de la Cité.

### COMITE DE SECOURS

Après ce régime de 18 mois, le Conseil organisa un comité, composé de trois bénévoles, ayant à leur tête le Col.W.F. Hadley. Ils se sont chargés d'organiser et d'administrer la distribution des secours, ce qui soulagea considérablement les fonctionnaires de la ville de Hull. Les commis de cette organisation travaillaient en échange des secours reçus. Chaque mois une liste de prix était préparée par ce comité en indiquant articles et produits que pouvaient se procurer les chômeurs. Les comptes des épiciers, des distributeurs de bois, des marchands de vêtements et de chaussures étaient vérifiés et corrigés suivant cette liste. J'étais chargé de la vérification des factures présentées par ce comité avant de les présenter au Conseil pour approbation. Ceci m'occasionnait un surplus de travail que je faisais le plus

souvent le soir à la maison, secondé par ma femme, sans rémunération supplémentaire. Je devais de plus répondre au téléphone, à ma résidence, pour satisfaire aux représentations des échevins en faveur de leurs contribuables. Puisque j'étais le seul résidant de la rue Jogues à avoir le service du téléphone, la très grande majorité de mes voisins venaient l'utiliser.

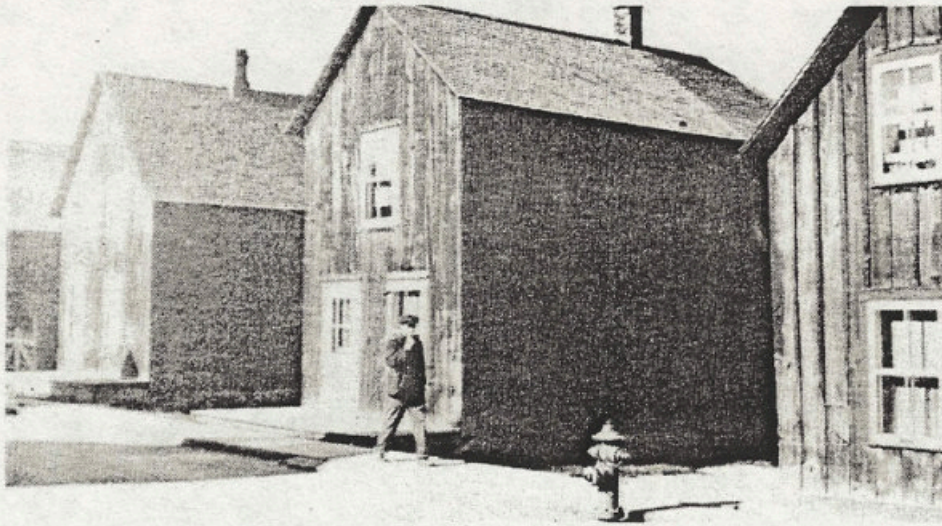
Plusieurs anciens employés municipaux, devenus chômeurs, possédaient des chevaux et les mettaient à la disposition de la ville pour l'exécution de travaux divers. Il n'y avait aucune disposition dans la Loi du secours autorisant l'octroi de nourriture pour les animaux. Le Maire avait autorisé l'émission de bons pour du foin et de l'avoine, mais ils furent refusés, et le montant pour ces articles fut retranché de nos octrois. Mais suite aux interventions répétées des municipalités, le gouvernement finit par reconnaître le bien-fondé de ces réclamations.

Les propriétaires étant dans l'impossibilité de payer leurs taxes municipales et scolaires, la ville devait prendre possession de leurs propriétés, afin de leur permettre de continuer d'y vivre. C'était une façon de les protéger. Au lendemain de la Crise, le propriétaire pouvait racheter sa maison par versements hebdomadaires ou mensuels.

Il était difficile de satisfaire aux exigences de plusieurs nécessiteux et nous étions souvent critiqués à tort. Nous devions suivre les instructions et les règlements édictés par le Fédéral. Durant cette Crise, on m'a donné le surnom de "Roi des pitons". Lors d'une



\* Extrait des mémoires non publiés, de Monsieur René Roger, adjoint à l'ancien greffier de Hull, M. H. Léon Leblanc, au cours des années 1930.



réunion au sous-sol de l'église St-Joseph de Wrightville avec les membres de la Société St-Vincent-de-Paul de cette paroisse, j'ai dû me faire accompagner de policiers, car trois nécessiteux mécontents du montant alloué, avaient menacé de me "casser la gueule". Ce fut une réunion calme, à l'exception d'un monsieur L... qui perdit connaissance. C'était sa tactique habituelle pour obtenir un surplus de nourriture. Nous avons été informés de son manège. Honteux, il reprit son fauteuil sans aide. Il recevait de plus l'aide de l'Armée du Salut. Par la suite, il devint membre de cette organisation.

### La Société de bienfaisance

L'incendie de l'Hôpital du Sacré-Coeur, rue Laurier, voisin du Monastère des Servantes-de-Jésus-Marie, posa un grave problème aux autorités municipales de Hull. Cet hôpital était la propriété des Soeurs de la Providence. La Province refusait de contribuer sa quote-part pour l'admission des indigents dans les institutions hors Québec. Située à proximité d'Ottawa, notre ville devait assumer en entier le coût d'admission des indigents dans les institutions ontariennes. Pour remédier à cette situation, le Maire Théodore Lambert eut l'heureuse initiative de proposer, le 20 mars 1927, la création d'une Société de bienfaisance. Il fut élu à la présidence. Le secrétaire d'office devait être le Greffier. Cette Société avait pour but d'amasser des fonds pour couvrir l'admission de nos indigents dans les différentes institutions de la ville d'Ottawa administrées par la Congrégation des Soeurs grises de la Croix: L'Hôpital général (malades), l'Hôpital St-Vincent (malades chroniques), le Foyer St-Charles (vieillards) et l'Orphelinat St-Joseph (enfants). La Société de bienfaisance de Hull fut

reconnue comme institution d'assistance publique par la Province de Québec après un an d'intenses négociations.

Lors de ma nomination, le 6 juin 1932, à titre d'adjoint au Greffier, je suis chargé de la tenue des registres de cette Société, du contrôle et de la perception du pourcentage des argents découlant des organisateurs de kermesses, tombolas, bingos, bazars, pique-niques, soirées récréatives et autres activités organisées par la Société de bienfaisance. J'ai dû travailler bénévolement, le soir et les jours de congé, pour surveiller les intérêts de cette Société. À l'occasion, je devais venir en aide à ceux qui étaient chargés du transport de certains malades à l'Hôpital St-Jean-de-Dieu, à Montréal.

Parfois, lorsqu'il s'agissait de femmes, la malade était accompagnée d'une responsable. Il est évident qu'à la suite des années de dépression et de chômage, il était devenu nécessaire de remplacer et de fournir certains articles de ménage devenus inutilisables. La Société de bienfaisance fut l'organisme désigné pour remplacer et suppléer à ce grave problème et payer des articles divers tels que draps de lit, lits pour nouveaux-nés, "tissu à la verge", bas, mitaines, serviettes, chaussures, vitres, tuyaux de poêle, manteaux et plusieurs autres articles essentiels à la famille, mais non autorisés par la Loi du secours.

De plus, cette Société de bienfaisance a contribué à la survie des familles protestantes, qui ne pouvaient recevoir d'aide des sociétés St-Vincent-de-Paul. J'ai reçu un jour la visite d'un émigré polonais s'exprimant difficilement en anglais. Il vivait dans une cambuse, à Wakefield, avec sa famille de six enfants. Il était sans travail, et ne pouvait obtenir aucun secours de cette municipalité. Avec l'autorisation du Président de la Société de bienfaisance, je lui remettais un bon de secours, valable pour une durée de 4 semaines, ce qui lui évitait ainsi le trajet à pied de Wakefield à Hull. Lorsque je lui ai remis son premier bon de secours, cet homme pleurait comme un enfant. Il me baisa la main en signe de reconnaissance. Ce fut pour moi une scène excessivement émouvante que je n'oublierai jamais.



# Soins Infirmiers et Hygiène

Par Rita Bourgeois

Au début du siècle, dans notre région, les infirmières professionnelles ne jouent aucun rôle. Ce n'est qu'en 1911, lors de la fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Hull, que des religieuses infirmières se présentent: ce sont les Soeurs de la Providence de Montréal. Elles étaient diplômées de l'Hôpital Général de Montréal, de l'Hôpital St-Joseph de Trois-Rivières ou de leur hôpital de Portland en Oregon, aux États-Unis.

En 1915, une école d'infirmières est fondée, et en 1918, deux d'entre elles reçoivent leur diplôme. Ce sont Mlles Yvonne Bertrand et Yvonne Gauthier qui, si l'on se fie aux chroniques de la communauté, sont demeurées en service à l'hôpital pour de nombreuses années.

À cette époque, le champ d'action des infirmières diplômées s'exerçait surtout en service privé, à la demande des malades ou de la famille, soit à l'hôpital après une opération chirurgicale, ou soit à domicile pour aider la future maman, pendant et après la naissance d'un enfant. C'était le bras droit du médecin. Il arrivait même que l'infirmière se charge de l'anesthésie. Les honoraires en service privé étaient très bas, et pas toujours garantis. En 1932, pour douze heures de service professionnel, l'infirmière recevait cinq dollars. C'était pendant la Crise.

Peu d'infirmières diplômées travaillaient en service hospitalier. Les postes de direction dans les départements étaient occupés par des religieuses qualifiées non salariées, et les étudiantes travaillaient sous leur surveillance.

En 1940, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'École, l'institution comptait 108 infirmières diplômées. Plusieurs actes, considérés à cette époque comme strictement médicaux, n'étaient pas permis aux infirmières, en l'occurrence, l'installation des solutés (serums) ou des perfusions sanguines. La prise de la tension artérielle était réservée aux seuls médecins, même si nous savions comment l'effectuer.



L'ancien hôpital Sacré-Coeur

À l'avènement de l'Unité sanitaire, en 1939, on voit apparaître à Hull les infirmières hygiénistes. Elles font de l'enseignement en soins préventifs, font des visites à domicile aux prénatales, aux post-natales, aux bébés, aux vieillards. Et elles font des cliniques de puériculture et d'immunisation, le tout sous la direction d'un officier médical. Tous ces efforts, conjugués plus tard aux antibiotiques et aux autres nouveaux médicaments administrés par les médecins traitants, nous font assister à une baisse notable de la mortalité infantile de 0 à 1 an. De 227 décès par 1000 naissances vivantes qu'elle était en 1939, elle a chuté à 17 en 1955-60 et à 11.1 en 1975.

En 1926, une clinique antituberculeuse était instituée en vue de dépister les cas et d'enseigner les règles d'hygiène aux tuberculeux et à leur entourage afin d'éviter la propagation du fléau. On leur montrait comment faire la cure de repos, comment s'alimenter, etc. Cette clinique avait été fondée par la Ligue d'hygiène sociale de Hull, et par quelques médecins. Henri Lessard, du *Droit*, écrivait à cette époque, qu'un citoyen sur cinq était contaminé. Mlle Agnès Treau de Coeli, une infirmière compétente, a été chargée de ce service jusqu'à ce qu'il soit intégré à l'Unité sanitaire où elle en sera responsable, mais dans des conditions bien différentes.

Pendant de nombreuses années, la compagnie d'assurance Métropolitaine allait offrir à ses assurés les services de soins infirmiers à domicile. L'infirmière, Blanche Morin, connue de nombreux Hullois, assurait ce service qui allait disparaître en 1952.

C'est suite à l'abolition de ce service que la Jeune Chambre de Commerce décida de la mise sur pied d'un comité composé de Marcel D'Amour, de Jean Raymond St-Cyr, de Rita Bourgeois, de Georgette Dery, de Jeanne Thibault-Miron et, plus tard, du docteur Edouard Laverdure et du docteur Gaston Isabelle. Ce comité étudia la possibilité de continuer l'oeuvre de La Métropolitaine, mais de l'offrir à toute la population. À cette fin, l'Ordre des infirmières Victoria fut invité à fonder une section à Hull. Une équipe d'infirmières VON, qualifiées en hygiène publique, s'installait donc à Hull en 1953 et offrait un éventail de soins diversifiés à toute la population. En 1976, elles seront intégrées au Service de soins à domicile du C.L.S.C. de Hull.

L'école des infirmières de l'hôpital allait fermer ses portes vers 1968. Dorénavant, les nouvelles générations d'infirmières allaient recevoir leur formation du CEGEP de Hull.

Jusqu'à 1942, les infirmières (surtout celles travaillant avec le grand public) devaient, faute de Service social, s'occuper des placements d'enfants, des vieillards et des malades et devaient demander l'aide nécessaire au secours des victimes de la Crise de 1929.

**L'Hôpital Sacré-Coeur de Hull —**  
Avant le début du siècle, dans les procès-verbaux du canton de Hull, en date du 18 janvier 1872, on trouve déjà un règlement municipal qui exige la vaccination contre la petite vérole (variole) comme mesure de protection contre cette maladie, qui sévissait à l'état épidémique.

En septembre 1885, ce règlement est de nouveau mis en vigueur et on demande que toutes les maisons soient visitées par les médecins Beaudin et Cook. C'est aussi en 1885 qu'est promulguée la loi provinciale pour la vaccination obligatoire. En une année, à Montréal, il y avait eu 3,000 décès causés par la variole.

En avril 1897, on étudie la possibilité d'établir un hôpital à Hull. Le projet est refusé parce qu'il aurait fallu augmenter les taxes. En mars 1899, on trouve l'extrait suivant: "Le Maire est prié de convoquer une réunion des dames charitables, dans le but de doter notre ville (sans frais) d'une ambulance convenable pour transporter les blessés des scieries à l'Hôpital Général d'Ottawa." Et le conseil engage à ses frais un certain M. Magloire Charbonneau afin de s'occuper de l'entretien de l'ambulance et de fournir un cheval et un cocher lorsqu'ils sont requis, à raison de \$40.00 par année.

Une dizaine d'années plus tard, on songe de nouveau à l'établissement d'un hôpital. Le 22 novembre 1910, le Conseil municipal achète la résidence du juge Louis M. Champagne, sur la rue Laurier, pour la somme de \$16,500, toujours dans le but d'en faire un hôpital.

Le 13 février 1911, on obtint de Mgr Gauthier la permission de faire venir les Soeurs de la Providence pour prendre en charge cette institution.

Le 7 août de la même année, deux religieuses arrivent à la résidence sans toutefois y entrer (Extrait des chroniques de la communauté). À première vue, cette maison est jugée assez vaste pour débiter. On en fait une description avantageuse; bien bâtie, éloignée de la rue, située près de la rivière et voisine des Soeurs Servantes de Jésus et Marie.

Les premiers soirs, elles sont hébergées chez l'avocat Wilfrid Ste-Marie. Des repas préparés sont apportés par l'avocat Fortier. Plusieurs familles à l'aise leur viennent en aide.

Le Maire, le Dr Urgel Archambault, leur remet les clefs du domaine. Elles en prennent possession moyennant la condition de donner gratuitement 825 jours d'hospitalisation par année aux malades indigents de la ville.

Avant l'arrivée des religieuses, les dames charitables qui s'étaient occupées de l'ambulance, organisèrent un "Tag day", comme on disait dans le temps, qui rapporta la somme de \$2,248.00. Il semble que ce soit avec cet argent, en plus de l'aide apportée par la maison mère, que l'on fit l'acquisition des choses essentielles et du matériel nécessaire à l'organisation de la salle d'opération.

Le 18 septembre 1911, une première patiente était admise. C'était Madame Alexandre Simard, une cardiaque, qui allait décéder quelques semaines plus tard. Seulement huit lits étaient à la disposition des malades. Lorsqu'ils étaient comblés, on allait veiller à domicile. Il en allait de même des grands malades qu'on ne pouvait hospitaliser. Afin de consacrer le plus d'espace possible aux malades, les quatre religieuses logaient au grenier. Si je m'attarde un peu à ces détails, c'est pour bien montrer jusqu'à quel point on comptait sur la gratuité des gens d'Église et sur la charité privée, pour les oeuvres hospitalières, sociales et charitables.

L'Hôpital Sacré-Coeur ne suffisait pas à la demande. Pour répondre aux besoins croissants, on songea donc à construire une allonge, qui fut commencée en juin 1912. Il y aurait beaucoup à dire sur ce que le vieil hôpital de la rue Laurier a donné à la population de Hull via son personnel religieux. Pendant toutes ces années, les religieuses ont pratiqué un véritable service social chrétien, en offrant des repas aux pauvres et en effectuant de nombreuses visites à domicile.

Dans l'histoire de l'Hôpital Sacré-Coeur, il y a une date pénible entre toutes, celle du 25 décembre 1928, date de l'incendie qui détruisit une partie de l'hôpital. Une religieuse, Soeur Cécile, en fut victime. Elle mourut après quelques heures de souffrances atroces à l'Hôpital Général d'Ottawa. Une infirmière laïque fut également blessée au cours du sinistre.

En février 1930, l'hôpital restauré ouvrait ses portes avec une capacité de 125 lits. Il allait fonctionner ainsi jusqu'au jour mémorable du transfert des malades au nouvel hôpital du boulevard Gamelin, le 18 janvier 1958.

#### L'Orphelinat Ste-Thérèse (1928-1941)

On ne peut parler de soins et de service de santé à Hull, sans glisser quelques mots au sujet de la fondation de l'Orphelinat Ste-Thérèse.

Avant l'ouverture de cette institution en 1928, les orphelins, les sans-foyers et les enfants trouvés étaient placés à l'Orphelinat St-Joseph à Ottawa, et les





bébés à la Crèche de l'Hôpital de la Miséricorde (aujourd'hui, l'Hôpital St-Vincent) et bien souvent dans des crèches privées clandestines. C'est à cette époque que les Soeurs de la Miséricorde décidèrent de fermer leur hôpital et leur crèche, et retournèrent à Montréal. Au même moment, un scandale survint dans une crèche clandestine de la rue Wright, où les bébés mouraient d'une façon assez mystérieuse: la tenancière les envoyait au Paradis (surtout ceux dont les filles-mères ne payaient plus la pension) en leur plantant des épingles dans les fontanelles. Cette dame eut un procès retentissant, ce qui eut pour effet d'éveiller la population et les autorités en place sur l'importance de l'ouverture d'un orphelinat à Hull.

On invita les Soeurs Chanoinesses des Cinq Plaies du Sauveur à venir prendre charge de cette oeuvre. Elles s'étaient installées à Ottawa suite aux nombreux déboires qu'elles avaient eues en France, et même au Canada. Le but de leur congrégation était justement celui de recueillir les enfants pauvres et abandonnés. Elles acceptèrent avec empressement l'offre qui leur était faite et s'installèrent dans la Maison Homestead, ancien hôtel et ancienne résidence Skead et Moore, sur le chemin d'Aylmer.

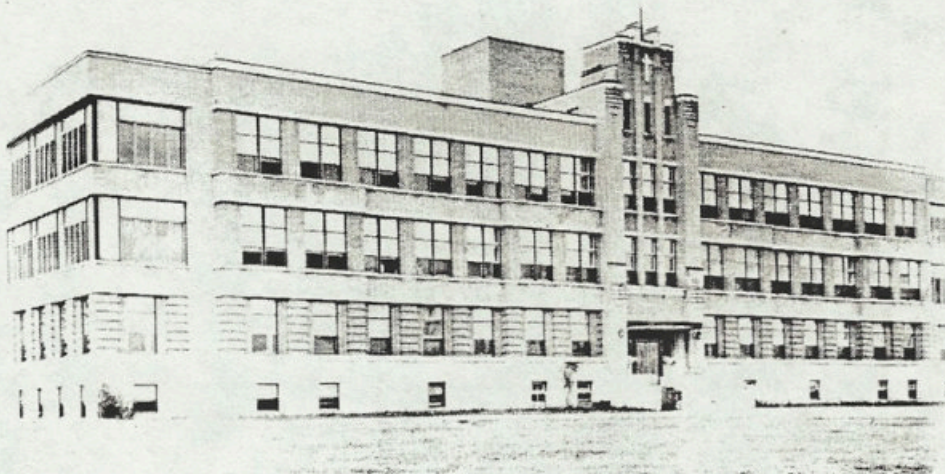
En 1941, elles furent obligées de céder aux Soeurs Dominicaines de Trois-Rivières cette oeuvre qui leur était si chère. Elles ne suffisaient plus à

la tâche car leur communauté ne recrutait pas de nouveaux membres. Les religieuses étaient âgées, peu nombreuses, épuisées et très pauvres. Elles étaient dépassées par les événements et étaient rendues incapables de prendre soin d'une centaine d'enfants. Les Dominicaines sont arrivées nombreuses, jeunes, munies de diplômes d'infirmières et formées comme puéricultrices. Nous connaissons le travail admirable qu'elles ont accompli en hébergeant simultanément jusqu'à 175 enfants.

#### **Le Sanatorium St-Laurent (1937-1966)**

Déjà, en 1909, on parle de l'établissement d'un Sanatorium à Hull. Pendant plusieurs années, les médecins et la Ligue d'hygiène sociale font des démarches de plus en plus pressantes, à cause du grand nombre de malades frappés par la tuberculose. Cependant, ce n'est qu'en 1935 que débutera la construction de l'hôpital, suite aux démarches de M. Aimé Guertin, député provincial et de l'infatigable chanoine Carrière. Les Soeurs Grises d'Ottawa acceptèrent d'en prendre charge et, grâce à l'aide financière du Gouvernement provincial, la construction sera terminée le 10 décembre 1937. Cinq religieuses, dont trois infirmières, en prennent possession et le 12 janvier 1938, le docteur Arthur Powers, le premier Surintendant médical, fera sa première visite aux vingt tuberculeux déjà admis. Jusqu'à la construction du Sanatorium St-Laurent, les tuberculeux contagieux étaient hospitalisés à l'Hôpital Laval, s'il y avait de l'espace, et, plus tard, à l'Hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville. On imagine facilement les inconvénients de cet éloignement pour les malades et pour leurs familles.

Entre temps, une clinique de dépistage et de traitement était organisée sur la rue Langevin. Elle ouvrait ses portes en août 1925. On y faisait des radiographies pulmonaires, on donnait des sirops et surtout... beaucoup d'huile de foie de morue. On enseignait aux malades comment faire la cure de repos, et comment éviter de contaminer les autres. Le docteur Henri Pilon était le clinicien responsable et Mlle Agnès Treau de Coeli était l'infirmière responsable de l'administration et de l'organisation de la clinique. Elle visitait les malades à domicile et se faisait infirmière éducatrice en hygiène publique. Cette infirmière s'occupait également de la clinique pour bébés, qui portait le nom de "La goutte de lait", et cela, jusqu'à l'ouverture de l'Unité sanitaire, en 1939, où elle poursuivra son oeuvre.



Le Sanatorium, les cliniques de dépistage, le Service ambulancier de radiographies dans les cinq comtés rattachés à l'Unité sanitaire... et surtout l'avènement des anti-biotiques nous font assister à une chute vertigineuse du nombre de tuberculeux. Et, puisque les malades ne sont plus contagieux, ils peuvent retourner à la maison. Les lits du Sanatorium se vident, ce qui permet d'y admettre les cas chroniques, jusqu'à l'ouverture de la Pieta en avril 1966.

En 1966-67, le Sanatorium St-Laurent est converti en hôpital psychiatrique et prend le nom de Pierre Janet, un célèbre psychiatre français.



# La Charité à Hull

Par Laurent Messier

"Être pauvre, c'est être physiquement ou mentalement diminué: malade, infirme, vieilli, laid, illettré..." À cette définition nous ajoutons les termes suivants: affamé, transi et chômeur. Ces gens dans le besoin doivent, afin de survivre, dépendre de l'aide de quelques organisations philanthropiques. Dans la ville de Hull, durant la crise économique de 1929 à 1939, la Société Saint-Vincent-de-Paul joue le rôle le plus important sur le plan de la charité. La Conférence de la paroisse Notre-Dame est la plus prospère, donnant de l'aide matérielle et spirituelle, procurant de l'emploi, réunissant les ménages séparés, habillant les enfants pour l'école et pour la première communion<sup>2</sup>. Puisque la Société de la paroisse Notre-Dame a le plus d'envergure, c'est par elle que nous étudierons la charité publique à Hull. Dans la décennie étudiée, le nombre de paroissiens s'est maintenu relativement stable, c'est-à-dire en moyenne, 14,700 membres: soit à peu près la moitié de la population de Hull à la même époque.

Tableau No. 1  
Paroissiens de la paroisse  
Notre-Dame-de-Grâces

Année	Familles	Paroissiens
1929	2890	14387
1930	2880	14836
1931	2893	14860
1932	2826	15903
1933	2860	15587
1934	2842	15210
1935	2805	15086
1936	2815	15086
1937	2853	15463
1938	2468	12463
1939	2514	12826

Source: "Papiers divers et non-classés sur Hull", Rapports paroissiaux, 1929-1939, Archives Deschâtelets.

La Saint-Vincent-de-Paul, en ce temps de crise, doit subvenir aux demandes pressantes des chômeurs et des pauvres de la paroisse. Cette société de laïcs engagés dépend, pour subsister, des aumônes reçues de toutes parts: soit par les quêtes aux réunions, les quêtes à domicile, les

souscriptions annuelles, les troncés dans les églises, la guignolée et les legs testamentaires. Entre 1929 et 1939, 10,325<sup>3</sup> familles ont été secourues par la Saint-Vincent-de-Paul.

Tableau No. 2  
Nombre de familles secourues  
par la Société St-Vincent-de-Paul

1930:	294
1931:	2662
1932:	4099
1933:	2427
1934:	336
1935:	330
1936:	127
1939:	50
10325	

Sources: "Codex historicus", 12 nov. 1932, Archives Deschâtelets; Procès-verbaux de la Conférence de la Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces, 1929-1939; Le Bulletin paroissial, 13 déc. 1931, page 4; La Vie paroissiale, 20 mai 1934, page 3, 23 déc. 1934, page 5, 12 mars 1935, page 11.

L'aide apportée aux familles est à la fois matérielle et spirituelle. Les visites à domicile sont très importantes, non seulement pour vérifier les demandes des gens mais aussi "afin de contrebalancer l'influence déjà si désastreuse du communisme dans notre pays<sup>4</sup>." L'Église catholique de l'époque croit devoir renforcer ses doctrines et son enseignement religieux vu l'accroissement des forces du mal et du communisme en Europe.

Puisque les demandes de secours sont toujours très nombreuses, la Saint-Vincent-de-Paul mène une enquête sérieuse auprès de la famille, des voisins et des marchands de l'entourage afin de venir en aide qu'à ceux qui en ont vraiment besoin. Toute personne ayant reçu une rémunération, qui a un emploi, qui est propriétaire, ou qui possède une radio ou un téléphone<sup>5</sup>, ne peut recevoir de vivres de la Saint-Vincent-de-Paul. Les femmes seules, les veuves, les vieillards, les femmes battues et les familles en chômage peuvent recevoir de l'aide. Les demandes varient. On veut du bois, des

chaussures, des vêtements, de la nourriture, des remèdes et des livres d'école. La Saint-Vincent-de-Paul procède via une distribution de "bons". Les détenteurs doivent se rendre au magasin de la Saint-Vincent-de-Paul pour l'échanger contre l'item en question. Ce système est conçu de la sorte afin de prévenir les abus et la fraude. À maintes reprises il est rappelé aux membres de limiter les "bons" de beurre, de lait, de sucre et de pain. Voici la réglementation émise concernant la distribution du beurre:

1 à 4 personnes	1 livre
5 à 7 personnes	2 livres
7 personnes et plus	3 livres <sup>6</sup>

Cette distribution a lieu à une intervalle de huit à quinze jours. Le choix des denrées offertes est toutefois limité par les normes du Gouvernement provincial: Québec établit la liste des nourritures devant servir au secours des nécessiteux. La Saint-Vincent-de-Paul ne s'en tient pas à ces seuls aliments; elle fournit également des bottes de travail, des bas de laine et des coupevent.

Dans la Paroisse Notre-Dame, la Saint-Vincent-de-Paul est assistée de quelques autres organismes paroissiaux dans le soulagement de la pauvreté. Puisque plusieurs parents attribuent à la pauvreté l'absentéisme scolaire des enfants, la Saint-Vincent-de-Paul, aidée de la Société Sainte-Elisabeth, décide de remédier à la situation en habillant convenablement les écoliers. Entre 1933 et 1935, une moyenne de 405 enfants sont vêtus, envoyés et maintenus à l'école. La Société Sainte-Elisabeth secoure les malheureux avec le "Vestiaire des pauvres" et la "Salle de couture." Environ soixante femmes confectionnent des habits à partir de linge usagé. Vingt-trois moulins à coudre piquent les habits de première communion. La transformation du vieux linge en du neuf est d'une grande économie: il en coûterait \$50.00 à une famille moyenne achetant au prix de détail ce que les dames peuvent fabriquer à un tiers de cette somme<sup>7</sup>. En 1928-29, la société fournit 2649 articles usagés et 1411

articles neufs à 72 familles. En 1934, 210 familles, soit un total de 498 enfants, reçoivent des vêtements<sup>8</sup>. Les cas sont nombreux et les mêmes gens reviennent à la charge. En général, la Société Sainte-Elisabeth habille les premiers communiant tandis que la Saint-Vincent-de-Paul les chausse. Ce projet est très dispendieux: en 1934, les deux organismes dépensent \$1017.29, dont \$813.89 pour des chaussures<sup>9</sup>. C'est pour cette raison que la Saint-Vincent-de-Paul ne peut contribuer à la préparation des habits pour la communion solennelle. En 1935, il en coûte en moyenne \$5.00 par enfant pour sa préparation à la première communion. En 1936, ni la Saint-Vincent-de-Paul, ni la Société Sainte-Elisabeth ne peut défrayer les coûts encourus par ces préparatifs, vu l'accroissement des demandes. Le tout est donc remis à l'année suivante.

La paroisse est aussi soutenue dans son apostolat par L'Oeuvre de la quête des pauvres. Mensuellement, soixante dames sollicitent de porte en porte des aumônes pour les plus démunis. L'argent recueilli sert à acheter "des livres de classe aux enfants pauvres, des remèdes aux malades et l'habit de première communion aux petits enfants"<sup>10</sup>. Leur zèle vaut en 1930, la somme de \$6000.00 à la Saint-Vincent-de-Paul. De leur côté, les Dames de la Charité organisent des parties de cartes hebdomadaires afin de défrayer les frais de la salle de couture. En plus de cette activité, elles préparent, à l'occasion, des tirages et des ventes. En 1930, elles contribuent la somme de \$1000 à l'achat de tissus pour la confection de vêtements pour les pauvres. L'Oeuvre des layettes donne aux foyers nécessiteux des trousseaux pour vêtir les nouveaux-nés; soixante layettes sont préparées en 1930.

Partant de la prémisse que la "Providence de Dieu distribue ses bienfaits en raison des charges qu'elle impose aux hommes"<sup>11</sup>, nous pouvons voir que ce ne sont pas nécessairement les grosses familles qui souffrent le plus en temps de crise. Des 294 familles secourues en 1930, il y en a:

1 de 13 enfants	22 de 6 enfants
0 de 12 enfants	34 de 5 enfants
2 de 11 enfants	27 de 4 enfants
7 de 10 enfants	48 de 3 enfants
5 de 9 enfants	43 de 2 enfants
12 de 8 enfants	34 de 1 enfant
6 de 7 enfants	53 de 0 enfants <sup>1</sup>

Jusqu'en 1932, la Saint-Vincent-de-Paul maintient son support sans avoir à recourir à des sources de financement extérieures à la paroisse. Par contre, le nombre de nécessiteux augmente, la crise fait ses ravages, et les ressources de la Saint-Vincent-de-Paul ne suffisent plus. Le bilan financier montre presque toujours un déficit. La Conférence doit vivre. En attendant les quêtes des prochains mois elle doit boucler son budget. À partir de 1933, la Saint-Vincent-de-Paul ne peut plus répondre à toutes les demandes. Les fonds sont à sec, le moral est bas, et la peur du communisme se fait de plus en plus présente. Une campagne intense

de charité est alors parrainée directement par le clergé afin de subvenir aux besoins immédiats. Dans sa lettre circulaire distribuée au clergé du diocèse, le 17 septembre 1933, le Cardinal Villeneuve lance un appel à tous ceux qui possèdent plus que le nécessaire. Selon l'archevêque,

Que celui qui mange son pain, pense à celui qui n'en a pas, qu'il craigne que s'il ne le partage avec lui, il n'encourage le châtement du Seigneur et ne perde bientôt des biens conservés par égoïsme. Que la colère qui gronde l'incline à calmer par des dons et des paroles charitables l'exaspération des miséreux<sup>13</sup>.



Le prélat leur rappelle que "celui qui donne au pauvre prête à Dieu et que l'aumône couvre la multitude des péchés en mettant l'âme dans des dispositions de repentir et de pénitence<sup>14</sup>." Malheureusement, cette campagne de souscription ne rapporte que la modique somme de \$2500.00. Ce montant ne peut suffire aux demandes grandissantes.

Toute honorable soit-elle, l'oeuvre de la Saint-Vincent-de-Paul doit alors, afin de poursuivre sa campagne de charité, s'allier aux interventions municipales et gouvernementales. Le 15 novembre 1932, le Conseil de ville permet aux chômeurs et aux pauvres d'échanger librement leurs "bons" de secours chez le marchand de leur choix, ceci au prix fixé par la Saint-Vincent-de-Paul. Puisque le magasin de la Conférence ne sert plus à rien, il est fermé au public. Toutefois, la Saint-Vincent-de-Paul ne disparaît pas; même si "il n'appartient plus à nos conférenciers de faire plus longtemps un travail qui relève plutôt de l'État civil, puisque les pauvres sortent actuellement des cadres des conférences de la Saint-Vincent-de-Paul<sup>15</sup>," elle continue d'aider les gens qui en ont besoin, ceci plus discrètement et surtout au niveau spirituel. Depuis que les secours sont contrôlés par la municipalité, les membres de la Saint-Vincent-de-Paul deviennent les rapporteurs officiels des cas d'abus, tel l'achat d'articles luxueux à des prix exorbitants.

Une entente a lieu entre la ville de Hull et la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Notre-Dame en ce qui concerne la répartition des cartes de travail aux chômeurs. La ville administre les travaux et la Saint-Vincent-de-Paul en distribue les tâches. Le tableau suivant nous indique l'échelle de travail utilisée par la municipalité de Hull<sup>16</sup>.

Les emplois les plus rémunérateurs sont aussi laissés, de préférence, aux chefs de familles nombreuses.

La Province de Québec aide annuellement la ville de Hull en défrayant les coûts des travaux publics utilisés comme remède à la crise du chômage. Entre 1930 et 1939, la ville de Hull reçoit \$570,160.64 à cet effet. Entre septembre 1937 et septembre 1939, 3492 personnes sont embauchées pour travailler aux améliorations locales<sup>17</sup>.

Tableau No. 3  
Aide aux chômeurs:  
améliorations locales

1930-31	\$ 50639.63
1931-32	\$312545.91
1932-33	\$ 67087.55
1934	\$ 24299.78
1935	\$ 59453.85
1936	\$ 28429.88
1937	
1938	\$ 8923.23
1939	\$ 18780.81
	\$570160.64

Gouvernement du Québec, Département de l'Assistance publique, 1929-1939," dans *Documents de la Session*.

Le salaire reçu peut servir à l'acquisition de "bons" d'épicerie pour les semaines à venir, ou de "bons" de vêtements ou de chaussures. Le chauffage est en partie payé; on offre 50 pour cent du loyer ou trois demi-cordes de bois par mois. Avant 1937, l'aide aux chômeurs vient sous forme de secours direct<sup>18</sup>.

Même si le gouvernement aide les chômeurs en leur donnant un emploi et du secours direct, les indigents ne sont pas très bien rémunérés. Le coût de la vie n'est pas proportionnel aux salaires; ceux-ci sont fixes ou baissent, tandis que les prix de détail fluctuent vers la hausse.

La ville de Hull appuie fortement la lutte contre le froid et la faim. Plusieurs personnes sont secourues par l'assistance publique. De 1932 à 1935, une moyenne de 1166 familles sont soutenues, soit une moyenne de 6313 personnes. Par l'entremise de la Société de bienfaisance, la ville de Hull fournit de l'aide à diverses institutions, les hôpitaux, l'orphelinat et la maison de vieillards. Le Fonds du secours direct, de son côté, dédommage les nécessiteux et les chômeurs, faute d'emplois.

TABLEAU B  
Allocations en secours direct

Personnes seules	\$10.15 par mois abri inclus, \$3.50
Famille de 2 personnes	21.68 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 3 personnes	24.88 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 4 personnes	28.08 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 5 personnes	31.28 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 6 personnes	34.48 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 7 personnes	37.68 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 8 personnes	40.88 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 9 personnes	44.08 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 10 personnes	47.28 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 11 personnes	50.48 plus abri, 50% du loyer normal
Famille de 12 personnes	53.67 plus abri, 50% du loyer normal

TABLEAU A

Échelle de travail de la Commission de Placement de Hull

Personne seule	5 jours de travail par mois	\$ 7.35
Famille de 2 personnes	7 jours de travail par mois	\$17.15
Famille de 3 personnes	9 jours de travail par mois	\$22.05
Famille de 4 personnes	11 jours de travail par mois	\$26.95
Famille de 5 personnes	12 jours de travail par mois	\$29.40
Famille de 6 personnes	13 jours de travail par mois	\$31.85
Famille de 7 personnes	15 jours de travail par mois	\$36.75
Famille de 8 personnes	17 jours de travail par mois	\$41.65
Famille de 9 personnes	19 jours de travail par mois	\$46.55
Famille de 10 personnes	20 jours de travail par mois	\$49.00

Les livres de comptes de la ville de Hull nous montrent qu'entre les années 1932 et 1934, un total de 107,493 pains sont achetés pour la somme de \$3,571.40<sup>19</sup>. La municipalité débourse aussi \$29,078.78 pour l'achat de lait entre les années 1931 et 1934, soit 287,248 pintes de lait<sup>20</sup>. La ville de Hull prend aussi l'initiative de subventionner la rente ou "constitut" de ceux qui sont menacés d'expulsion, faute d'argent. Plus de 250 familles sont ainsi aidées. La somme de \$78,200.46 est déversée entre 1934 et 1936 pour défrayer le coût de logis, et \$952.33 en 1939<sup>21</sup>.

Tableau No. 4  
**Nombre de personnes soutenues par l'Assistance publique  
 de Hull, 1932-1935**

Année	Familles	Dépendants	Vivant seul	Total
Juin 1932	625	3125	25	3775
Août 1932	887	4677	30	5594
Mars 1933	1704	7188	223	9115
Juin 1933	1754	6935	205	8894
Août 1933	1379	5670	179	7228
Mars 1934	1321	5728	68	7117
Juin 1934	1041	4365	64	5470
Août 1934	864	3668	58	4590
Mars 1935	1079	4719	53	5851
Juin 1935	1009	4427	55	5491

Source: Gouvernement du Québec, "Département de l'Assistance publique". 1932-1936, dans *Documents de la Session*.

Tout au long de la crise économique, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces tente de trouver des solutions aux problèmes physiques et moraux. Selon le clergé, la ville de Hull est un lieu de perte pour les âmes, un endroit qui tolère le dévergondage et les lupanars. La crise économique de 1929 n'est que la punition divine pour ces péchés:

L'abus des boissons enivrantes, l'usage habituel de la cigarette, l'automobile, la radio, les vues animées, et une foule d'autres objets de ce genre sont les causes principales de nos malheurs actuels.

Comme solution à la crise économique et à cette immoralité, la Saint-Vincent-de-Paul se met à encourager le plan du retour à la terre. "Ce n'est pas sur les rues d'asphalte et des trottoirs de ciment que nous allons trouver la nourriture pour alimenter les sans-travail l'hiver prochain, mais à la campagne, en faisant remuer la terre par les chômeurs<sup>23</sup>." Plusieurs agences et organisations se mettent à supporter

cet exode vers la campagne. Dans la Province de Québec, en 1933, seulement 20 pour cent de la population cultive la terre, laissant 63,000 terres à l'abandon. Pour le gouvernement provincial et le clergé, la colonisation représente la fin de la crise; lorsque la moitié des citadins seront à la campagne, les problèmes de la crise seront rendus à leur fin. La ville de Hull a investi \$38,141.33 dans cet effort, soit à peu près \$200.00 par colon. Les gouvernements fournissent \$600.00 par famille installée sur des terres (Loi de secours de 1932), \$5.00 par mois à toute personne placée sur une ferme (Loi de secours de 1933), \$100.00 aux colons qui après deux années ne parviennent pas à l'autosuffisance (Loi du secours de 1934). La Saint-Vincent-de-Paul envoie des colons sur des terres au Témiscamingue. Quarante-et-une familles, soit 227 personnes, partent en 1932-1933.

La Conférence Saint-Vincent-de-Paul fait signer un contract par chaque chômeur qui doit s'installer sur une terre abandonnée<sup>25</sup>. Celui-ci a l'usage de la terre et de tous les objets qui s'y trouvent. Il ne peut rien vendre, ni changer, sans le consentement par écrit de la dite Conférence, qui se réserve le droit de remplacer la famille si elle ne donne pas satisfaction. La terre abandonnée sera donnée à l'occupant lorsqu'il aura prouvé sa compétence et sa persévérance. Pour dédommager la Conférence, ces nouveaux agriculteurs doivent s'efforcer de produire également pour les indigents de la ville. Quand ils auront répondu à leurs propres besoins, ils devront aider les autres. En retour, la Conférence leur donne des choses qu'ils ne peuvent obtenir de la terre. L'établissement de ces familles sur des terres abandonnées coûte en moyenne 50 dollars par famille, ce qui comprend son déménagement et son alimentation jusqu'à la récolte. Les animaux, la construction des bâtiments et l'achat des instruments aratoires, sont assurés par la charité privée. La Saint-Vincent-de-Paul est convaincue que le retour à la terre est le seul moyen de mettre fin à la crise économique et d'empêcher le communisme de progresser. À Hull, pendant ce temps, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul a l'idée d'échanger des propriétés en ville pour d'autres à la campagne. À la même époque, il est suggéré de faire cultiver la partie non-utilisée du cimetière, afin de nourrir les nécessiteux<sup>26</sup>. Des semences sont distribuées à tous ceux qui ne quittent pas la ville. En 1934, 92 familles profitent de cette offre<sup>27</sup>.

Tableau No. 5  
**Secours direct**

1930-31	\$ 4000.00
1932	\$135456.18
1933	\$110207.66
1934	\$ 23285.47
1935	\$ 26759.56
1936	\$ 93528.24
1937	
1938	\$ 30000.00
1939	\$ 2947.59
	\$426184.70

Part du gouvernement provincial: \$282-515.59

Part du ministère des Travaux publics: \$143669.11

Source: Gouvernement du Québec, "Département des Travaux publics," 1929, *Documents de la Session*.



Pendant une période de crise, les organismes de charité traditionnels ne peuvent plus répondre à la demande. À Hull, la Saint-Vincent-de-Paul, qui depuis le dix-neuvième siècle aidait les pauvres de la paroisse, s'est vue débordée par le nombre de cas à secourir. Il y a donc trop de pauvres pour la pratique d'une charité privée. Même l'effort combiné des conférences, des Dames de la charité, de la Société Sainte-Elisabeth et des autres groupes n'a pas été suffisant. L'appel à la collectivité doit se faire via les trois niveaux de gouvernement. À onze reprises, la Saint-Vincent-de-Paul critique la faiblesse de l'aide fournie par la ville. Ces attaques contre la municipalité coïncident aux périodes où la conférence reçoit trop d'appels par rapport à ses moyens financiers. Si la ville ne peut accepter le surplus de demandes c'est qu'elle aussi est débordée. Nous avons montré l'importance de l'effort consenti par le Conseil municipal, et ceci, grâce aux subventions provinciale et fédérale.

Il ne s'agit pas de savoir qui a le plus donné, mais plutôt de connaître l'ampleur de l'oeuvre et de la collaboration entre le municipal et le paroissial. Les deux ont tenté d'unir leurs efforts afin de résoudre les problèmes du chômage, de la faim et du froid en milieu urbain. De 1929 à 1939, dix lois aidant les nécessiteux ont été promulguées. De plus, les pensions de vieillesse, versées au Québec à partir du 1er août 1936, ainsi que la Loi d'assistance aux mères nécessiteuses (15 décembre 1938), ont réussi à soulager certains de ceux qui étaient dans le besoin. La paroisse et la ville ont travaillé de pair afin d'envoyer des gens à la campagne pour qu'ils puissent s'autosuffire. Dans la Province de Québec, 4,501 familles, soit 26,188 personnes, ont été placées sur des terres entre 1931 et 1940, et ce, en grande partie, grâce au plan Vautrin de 1936<sup>28</sup>.

Le facteur le plus important est sans contredit celui de la collaboration. Lorsque les temps sont durs et que les revenus sont rares, les oeuvres de charité doivent s'entraider. La ville de Hull n'a pas eu sa division de la Croix Rouge avant 1940; toutefois, la succursale d'Ottawa a aidé à maintes reprises, en donnant plus de \$1,200.00<sup>29</sup>. À Ottawa, le Fichier central des oeuvres coordonne l'identification des bénéficiaires de secours et des organismes de secours afin d'éviter les abus. Il y avait donc un certain va et vient entre les deux villes. Selon les Soeurs Grises de la Croix, le "Dispensaire des pau-

vres de la rue Water" desservait tout le monde sans se soucier du lieu de résidence<sup>30</sup>.

La Saint-Vincent-de-Paul, la paroisse, la municipalité, la province et le gou-

vernement fédéral se sont donnés la main afin de contrer les intempéries de la "Crise" de 1929 à 1939. Tous y ont contribué de leur mieux en rendant justice au vieux dicton chrétien: "Quiconque donne aux pauvres, prête à Dieu!"

Tableau No. 6  
Cahier de compte dispensaire des pauvres

Année	Paniers	Repas	Visites	Visites	Pauvres Vêtus
			Pauvres-malades	Prisonniers	
1929	4493	385	641		
1930	4005	1206	750		
1931	1989	3000	528	18	
1932	3400	9061	342	36	
1933	5193	7785	322	22	
1934	5625	3336	462	20	
1935	5316	4737	268	17	
1936	2756	15298	539	22	
1937	4617	6540	857	16	
1938	4431	11844	621	15	548
1939	2732	3288	953	9	796
TOTAL	44557	66480	6283	175	1344

Source: Dispensaire des Pauvres, "Cahier de compte des pauvres, Dépenses et recettes de chaque mois", janvier 1929 à décembre 1939, *Archives de la Charité*, Ottawa.

#### Renvois

1. Règle de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, p. 4.
2. Conseil du bien-être social, *Étude des conditions sociales de Hull*, Ottawa, 1938, p. 2.
3. Voir tableau no 2.
4. *Procès-verbaux de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces*, 28 mars 1933.
5. *Ibid.*, 1er mars 1933.
6. *Ibid.*, 18 octobre 1932.
7. *La Vie paroissiale*, 29 janvier 1933, p. 3.
8. *Procès-verbaux de la Conférence...*, 19 mars 1934.
9. *Ibid.*, 7 mai 1934.
10. *La Vie paroissiale*, 5 février 1933, p. 3 et Joseph Bonhomme, *Notre-Dame de Hull*, Ottawa, 1931.
11. *Le Bulletin paroissial de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces*, 13 décembre 1931, p. 5.
12. *Ibid.*, p. 4.
13. Mgr. J.M. Rodrigue Villeneuve, "Lettre Circulaire aux diocésains", dans *Semaine religieuse de Québec*, 21 sept. 1933, vol. 46, 1933-1934, p. 35-36.
14. *Loc. cit.*
15. *Procès-verbaux de la conférence...*, 7 février 1933.
16. Conseil du bien-être social, *Étude des conditions...*, p. 3.

17. *Ibid.*, p. 4. Voir aussi le Tableau No. 3.
18. *Ibid.*, p. 4.
19. Registre "Caisse, recettes et déboursés", 1931-1934, *Archives de la Ville de Hull*.
20. *Ibid.*
21. *Procès-verbaux de la Conférence...*, 11 avril 1933.
22. Sermon du R.P. Lévi Côté, o.m.i., juin 1940, dans "Papiers divers et non-classés sur Hull", *Archives Deschâtelets*.
23. *La Vie paroissiale*, 12 mars 1933, p. 3.
24. *Procès-verbaux de la conférence...*, 25 avril 1933.
25. "Établissement des familles de chômeurs sur des terres abandonnées par la Société Saint-Vincent-de-Paul de Notre-Dame de Hull", dans Fonds Aimé Guertin, Boîte 194, dossier "Secours", 6 avril 1933, *Archives nationales du Québec — Centre de l'Outaouais*.
26. *Procès-verbaux de la Conférence...*, 28 mars 1933.
27. *Ibid.*, 16 mai 1934.
28. Canada, *Annuaire du Canada, 1929-1939*, Ottawa, J.O. Patenaude.
29. "Codex historicus", 4 août 1939, *Archives Deschâtelets* (Oblats); "Caisse, recettes et déboursés", 1931-1934, *Archives de la Ville de Hull*.
30. Voir Tableau No. 6.



# Intempérance et Prostitution

Par Robert A. Moreau

## I — Le contexte socio-économique de Hull 1896-1914

La période qui s'étend des années 1896 à 1914 correspond au début de l'intégration économique du Québec à l'économie nord-américaine. Désormais, le développement industriel s'effectua non plus en fonction des besoins du marché local, mais plutôt en fonction des richesses naturelles et de leur demande sur le marché mondial. Le développement économique de Hull n'échappa pas à cette tendance. En effet, avant 1896, les industries de Hull comprenaient quelques scieries et quelques petits établissements orientés vers le marché local<sup>1</sup>. Au tournant du siècle, s'effectua une transformation. L'industrie du bois de sciage étant en déclin au Canada, on s'orienta surtout vers l'industrie des pâtes et papiers<sup>2</sup>.

Comme l'indique le tableau suivant, la période 1900-1910 fut pour Hull une période de forte industrialisation.



Tableau No. 1  
Activité industrielle à Hull, 1900-1915.

Année	Nombre de manufactures(*)	Nombre d'employés	Valeur de la production(\$)
1900	8	1508	3,182,050
1910	31	2918	7,259,301
1915	19	2260	6,737,274

Source: *Recensement du Canada*, 1901, vol. 3; et le *Postal Census of Manufactures*, 1916.

\* Établissements employant cinq personnes et plus. Tiré de E. Kayser, *Industry in Hull: Its Origins and Development, 1800-1961*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1967, p.p. 55 et 65.

Entre 1900 et 1910, le nombre d'établissements employant cinq personnes et plus augmenta de 287%, le nombre d'employés de 94%, et la valeur de la production industrielle de 128%. Même si le développement industriel de Hull s'articula principalement autour de l'industrie des pâtes et papiers, ce fut l'arrivée de nouveaux types d'investissements dans la région qui furent responsables de cette forte croissance<sup>3</sup>. De 1900 à 1910, vinrent s'installer à Hull une compagnie de ciment, une manufacture de textile, un abattoir, une briqueterie, une fabrique de mica et une imprimerie.

De 1910 à 1915, la valeur de la production industrielle à Hull subit une baisse de 7%. Ce déclin s'explique essentiellement par le marasme économique de 1913 et par une économie de guerre orientée vers les secteurs des métaux non-ferreux et de l'acier. Ce n'est qu'en 1921 que la production industrielle de Hull retrouva son niveau de 1910<sup>4</sup>.

À la fin du XIXe siècle, Hull était la troisième plus grande ville du Québec, avec une population de 17,000 habitants. L'année suivante, ce nombre tomba à 13,993, le résultat, en grande

partie, de la grande conflagration du 26 avril 1900, qui détruisit la moitié de la ville<sup>5</sup>. Pour les quelques années qui suivirent le grand feu, le développement de Hull fut au ralenti. La population totale de la ville était passée de 17,000 habitants à 11,990 pour les années 1899 à 1902, une réduction de 30%<sup>6</sup>. À partir de 1903, la population s'accrût lentement. Elle n'atteignit le niveau de 1899 qu'en 1910.

Pour l'ensemble de la période 1896-1914, Hull fut une "walk-to-work city". En effet, le développement urbain était limité à l'île. En 1910, plus de 90% de la population de Hull habitait encore l'île<sup>7</sup>. Pour leur part, les entreprises eurent tendance à se situer à proximité de la rivière Ottawa, favorisant la localisation interurbaine entre Hull et Ottawa.

Avec la croissance urbaine de Hull, les équipements physiques et sociaux se révélèrent parfois inadéquats. Si nous examinons le taux de mortalité (Tableau 2) de Hull pour cette période, nous notons un taux supérieur à la moyenne provinciale pour les années 1898, 1900 à 1902, 1905 à 1907 et 1910. Toutefois, à partir de 1908 les conditions de vie semblent s'être améliorées

à Hull. De 1908 à 1914 (excepté pour l'année 1910), le taux de mortalité fut inférieur à la moyenne provinciale, à celui d'une ville de la même grandeur, Sherbrooke, et à celui de la ville d'Ottawa. Pour l'ensemble de la période, le taux de mortalité fut supérieur à celui du comté d'Ottawa. La vie urbaine offrait donc un taux plus élevé de mortalité que la vie en milieu rural.

Mais le taux de mortalité infantile (Tableaux 3 et 4) est une autre affaire. A l'exception des années 1899 à 1901 et, de 1903, 1909, 1910 et 1914, le taux de mortalité infantile de Hull dépasse largement la moyenne provinciale. Les débilités congénitales, la diarrhée et la gastro-entérite furent les principales causes de ces mortalités.

En 1911, suite à une forte augmentation de la mortalité infantile (une augmentation de 89% sur l'année précédente)<sup>8</sup>, plusieurs médecins de Hull écrivent des articles dans *Le Spectateur* pour sensibiliser les gens sur l'importance de ce fléau. Le docteur Aubry, entre autres, insista sur le fait que 25% des nouveaux-nés de Hull mouraient avant d'atteindre l'âge de trois mois<sup>9</sup>. Ce dernier liait le haut taux de mortalité infantile à l'ignorance des mères sur les soins à donner aux enfants. Le docteur Aubry termina son article en faisant appel aux autorités municipales pour voter les argents nécessaires pour l'embauche de deux infirmières qui se chargeraient de l'éducation des mères.

Tableau No. 2  
Taux de mortalité à Hull, Sherbrooke, Ottawa, au Québec et dans le comté d'Ottawa, 1897-1914.

Taux de mortalité (%)					
Année	Hull	Sherbrooke	Ottawa *	Québec	Comté d'Ottawa
1897	17.83	24.86	20.90	21.07	12.96
1898	23.50	18.03	20.30	18.85	13.77
1899	7.41	18.77	20.20	19.28	9.56
1900	21.94	25.41	19.10	20.95	12.13
1901	36.04	22.61	21.00	21.05	13.73
1902	26.02	22.19	—	18.22	13.08
1903	14.74	20.04	19.00	19.67	10.81
1904	18.73	19.00	17.90	19.50	12.70
1905	20.42	20.88	17.50	18.84	13.22
1906	23.71	17.32	16.20	19.90	13.61
1907	20.85	18.64	17.90	18.15	12.94
1908	16.88	21.95	17.60	20.05	16.09
1909	12.35	18.82	15.70	19.75	12.44
1910	20.71	20.43	16.20	19.90	12.82
1911	14.10	19.63	14.90	19.37	13.14
1912	13.60	17.70	16.30	17.32	11.31
1913	14.05	17.74	18.90	17.18	11.97
1914	10.45	19.37	18.40	18.45	11.40

Source: *Rapport du Conseil d'hygiène, 1897-1915; Annual Reports of the Medical Officer, Ottawa.*

\* Tiré de J.H. Taylor, *Fire, Disease and Water in Ottawa: An Introduction*, dans *Urban History Review*, no. 1 (1979).

Tableau No. 3  
Taux de mortalité infantile pour Hull, le Québec et Sherbrooke, 1897-1914.

Taux de mortalité infantile (%) *			
Année	Hull	Québec	Sherbrooke
1897	8.03	2.84	6.74
1898	10.12	7.49	6.36
1899	2.88	6.41	6.38
1900	2.22	7.84	10.54
1901	2.46	6.83	8.33
1902	10.76	5.03	7.26
1903	6.27	5.51	7.39
1904	8.66	4.84	5.00
1905	—	—	—
1906	13.17	5.45	4.78
1907	—	—	—
1908	9.30	8.06	4.86
1909	5.62	6.15	5.77
1910	4.46	7.69	5.64
1911	7.79	7.51	5.91
1912	7.06	7.08	4.42
1913	7.81	6.90	4.32
1914	4.14	7.40	5.49

Source: *Rapport du Conseil d'hygiène, 1897-1915.*

\* Comprend les enfants morts de 0 à 1 an, les morts-nés et les morts prématurées.

Malgré ces recommandations, l'administration municipale hésita à imposer des mesures coercitives. Il semble bien qu'on n'était pas prêt à la consécration des fonds nécessaires à l'amélioration de la santé publique. Le conseil de ville se préoccupait surtout du développement économique de Hull. La municipalité favorisait surtout l'implantation d'une infrastructure industrielle adéquate. Mais des mesures furent prises suite à un certain nombre de désastres. En 1907, par exemple, suite à un haut taux de mortalité infantile (13.17%), on réglementa la vente du lait à Hull<sup>10</sup>. Toutefois, l'intervention municipale se limita à peu de chose. Pour la période qui nous intéresse, le coût de la vie à Hull était inférieur à celui des principales villes du Québec. Il en était ainsi pour les denrées alimentaires, le bois, le charbon et le pétrole. Mais, par contre, le logement y était le plus coûteux; c'est là que l'on retrouvait les loyers les plus dispendieux de la Province\*.

\* N. D. L. R. L'existence du "constitut" n'était probablement pas étrangère à cette situation particulière de Hull sur le plan des loyers.

Tableau No. 4  
Population de Hull, nombre de décès infantiles et  
nombre de décès totaux, 1897-1914.

Année	Population de Hull	Décès infantiles	Décès
1897	15,315	123	273
1898	16,896	171	397
1899	17,000	49	126
1900	13,993	31	307
1901	11,765	29	424
1902	11,990	129	312
1903	14,517	91	214
1904	15,003	130	281
1905	15,329	—	313
1906	15,645	206	371
1907	16,020	—	334
1908	16,349	152	276
1909	16,200	91	200
1910	16,805	75	348
1911	18,222	142	257
1912	19,258	136	262
1913	21,500	168	302
1914	22,000	91	230

Source: *Rapport du Conseil d'hygiène, 1897-1915.*

## II — La campagne contre l'intempérance

Au début du XXe siècle, les forces moralisatrices de Hull menèrent une campagne intense contre l'intempérance. La lutte ne visa pas la réhabilitation des victimes de l'intempérance, mais s'attaqua directement à ce qu'on considérait être la source du problème: les buvettes. "La boisson ne coule pas de la rivière, ... il n'y aurait pas tant d'ivrognes s'il n'y avait pas tant d'hôtels<sup>11</sup>." Dans les buvettes, les ouvriers y dépensaient leurs derniers sous. La présence de nombreux hôtels licenciés contribuait donc à la pauvreté ouvrière et à l'instabilité familiale<sup>12</sup>. Il s'agissait donc de réduire le nombre de buvettes et les problèmes de l'alcoolisme s'atténueraient.

La lutte contre l'intempérance à Hull fut menée par la Société de Tempérance. Le but de cet organisme était d'encourager "la belle oeuvre de la tempérance<sup>13</sup>." Sous la direction des ecclésiastiques hullois, la Société se lança dans un combat contre les autorités municipales pour la suppression des débits de "liqueurs" enivrantes. Formée en 1886, la Société prit un nouvel essor à partir de 1906. En 1908, elle obtint du Conseil municipal la réduction du nombre des hôtels licenciés. Le nombre de débits passa de vingt et un à quinze<sup>14</sup>.

Malgré une augmentation de 33% de la population entre les années 1909 et 1913, le nombre d'hôtels licenciés à

Hull n'augmenta pas. Le Conseil municipal en limita plutôt le nombre. En dépit de cette stabilisation, le nombre d'hôtels licenciés à Hull par rapport à la

population demeura relativement élevé, du moins si on le compare à celui d'Ottawa.

De 1909 à 1913, à chaque printemps, au moment où le Conseil de ville renouvelait les "licences", la Société de Tempérance faisait pression auprès du Conseil municipal pour la réduction du nombre des établissements hôteliers. En 1910, devant le refus du Conseil de ville de Hull de diminuer le nombre de permis alloués aux hôteliers, la Société exigea une réduction des heures d'ouverture des buvettes<sup>15</sup>. On voulait surtout la fermeture le samedi à dix-neuf heures et une réduction de deux heures pour les autres jours de la semaine<sup>16</sup>. En présence de ces nouvelles mesures, les hôteliers de Hull se groupèrent en une "association" et firent circuler une pétition chez les négociants et hommes d'affaires pour voir s'ils étaient d'accord avec les mesures.\* La question de la réduction des heures d'ouverture pour les buvettes de Hull ne se régla qu'au printemps de l'année suivante. À ce moment, le Conseil se rendit "au désir de la Société de Tempérance" et réduisit les heures d'ouverture des hôtels licenciés<sup>17</sup>.

Tableau No. 5  
Nombre de débits de boissons alcooliques et la proportion per capita, pour Hull et Ottawa, 1907-1913.

Hull			
Année	Nombre de débits	Population	Rapport débits/population
1907	21	16,020	762.86
1908	15	16,349	1089.93
1908	15	16,200	1080.00
1910	16	16,805	1050.31
1911	15	18,222	1214.80
1912	15	19,258	1283.87
1913	15	21,500	1433.33
Ottawa			
1907	65	77,617	1194.11
1908	65	81,223	1249.58
1909	64	—	—
1910	55	—	—
1911	55	87,062	1582.95
1912	55	91,200	1658.18
1913	54	96,350	1787.26

Source: *Sessional Papers of Ontario, 1909-1915*; et *Le Spectateur, 1909-1913*.

\* N.D.L.R. Cette "association des hôteliers" réussira à neutraliser l'opposition prohibitionniste en payant des pots-de-vin à certains échevins. Voir: Enquête: "Fermeture à bonne heure et octroi de licences", 1917, *Ville de Hull, correspondance générale, Dossier No 12443*.

À la fin de 1910, la Société de Tempérance décida de s'impliquer dans les élections municipales "afin de faire élire ses membres au Conseil de ville<sup>18</sup>." Durant la campagne municipale de 1911, le docteur Urgèle Archambault, candidat à la mairie, s'engagea à réduire le nombre de licences, si élu Maire. Il semble bien que le candidat Archambault reçut l'appui de la Société<sup>19</sup>. Élu Maire, le docteur Archambault réduisit d'un seul le nombre de permis. De seize, le nombre d'hôtels licenciés passa à quinze<sup>20</sup>. On passa néanmoins, par une faible majorité, une résolution décrétant que le nombre de débits serait graduellement ramené à huit<sup>21</sup>. Devant la décision du nouveau Conseil, le père Guertin (Curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâces) dénonça du haut de la chaire les échevins pour avoir négligé de réduire à huit le nombre de permis. Afin d'atténuer ce mécontentement du clergé et de la Société, le Conseil de ville allait limiter les heures d'ouverture à vingt-trois heures les jours de semaine et à dix-neuf heures le samedi<sup>22</sup>.



En 1912, il devint évident pour les dirigeants de la Société de Tempérance, que la réduction du nombre des licences était irréalisable. Malgré la résolution passée en 1911 pour réduire graduellement le nombre d'hôtels licenciés à huit, le Conseil de ville renouvela tous les quinze permis pour l'année 1912<sup>23</sup>. Face à cette situation, la Société modifia son approche. Au début du mois de novembre 1912, elle proposa un amendement à la Charte de la Cité de Hull. Il s'agissait de faire passer une loi ordonnant qu'aucun autre permis ne serait accordé avant que la population de Hull n'atteigne 30,000 habitants, et qu'alors, une seule licence serait accordée par deux mille âmes. Le Conseil de ville accepta la proposition de la Société. Le "bill" était présenté à la législature provinciale et passé le 19 décembre de la même année<sup>25</sup>.

### III — La Prostitution

Au début du XXe siècle, la population de Hull se lamentait de l'existence de maisons de prostitution. Dans un hebdomadaire hullois de l'époque, on lit:

Inutile de vouloir s'illusionner, la situation est absolument révoltante. Les étrangers sont scandalisés quand ils passent chez nous. Les citoyens eux-mêmes, habitués pourtant à ce dévergondage, s'alarment et commencent à protester<sup>26</sup>.

La population de Hull était mécontente de l'inefficacité des pouvoirs publics.

Les autorités municipales semblaient incapables d'enrayer la présence du vice à Hull<sup>27</sup>. Au début, les gens exigèrent la suppression de la prostitution. Par la suite, on demanda une forme de réglementation.

Le problème de la commercialisation du sexe était peut-être lié à l'insuffisance du nombre de femmes par rapport à celui des hommes. La prostitution était ainsi une manière de pallier à la rareté des femmes<sup>28</sup>.

De 1891 à 1921, le rapport hommes/-femmes pour la ville de Hull diminua progressivement de 1.03 à .98. Mais, pour la période qui nous intéresse, le rapport était inférieur à celui de la moyenne québécoise. La présence de lupanars à Hull ne semble donc pas avoir été liée à l'insuffisance des femmes, puisque le rapport hommes/-femmes était relativement bas. Cependant, si l'on tient compte de l'arrière-pays, les choses sont différentes. Le rapport hommes/femmes pour le comté d'Ottawa, pour l'année 1911, était relativement élevé: 1.18 par rapport à 1.02 pour la moyenne provinciale. Donc, on peut établir une rareté relative de femmes pour l'ensemble du comté, rareté qui se manifesta peut-être par la présence de "maisons illi-cites" à Hull.



Plusieurs descentes furent effectuées dans des maisons de prostitution à Hull. De 1908 à 1912, le nombre d'arrestations liées aux maisons de désor-

dre augmenta de 259%, passant de dix-sept à soixante et une<sup>29</sup>. Or, les nombreuses descentes et arrestations n'étaient, semble-t-il, qu'une façade permettant l'enrichissement du trésor municipal<sup>30</sup>. Le lendemain ou le surlendemain, les maisons reprenaient leur commerce. La tolérance des autorités municipales envers les lupanars était chose connue. En 1909, le responsable de la Sûreté municipale, le chef Genest, déclarait que les maisons de prostituées étaient nécessaires "pour éviter un plus grand mal"<sup>31</sup>. Mais il devint évident que, s'il était préférable de tolérer le "vice", il fallait aussi le réglementer. La présence de "maisons de débauche" faisait de Hull un lieu "dégradant et démoralisant"<sup>32</sup>. Et cette présence donnait un mauvais nom à la ville, éloignait d'éventuels citoyens ainsi que les investissements<sup>33</sup>.

En accordant une licence aux différentes maisons et par la suite en les laissant tranquilles, on désirait mettre fin aux déclarations scandaleuses au sujet des lupanars et, par conséquence, refaire le nom de Hull<sup>34</sup>. Mais la légalisation de la prostitution répondait à d'autres impératifs également. On voulait surveiller l'hygiène de ces maisons<sup>35</sup>, et éviter que ne soient éclaboussées par quelque scandale certaines des "bonnes" familles de Hull. On espérait empêcher l'éclatement de ces vieilles familles de Hull<sup>36</sup>.

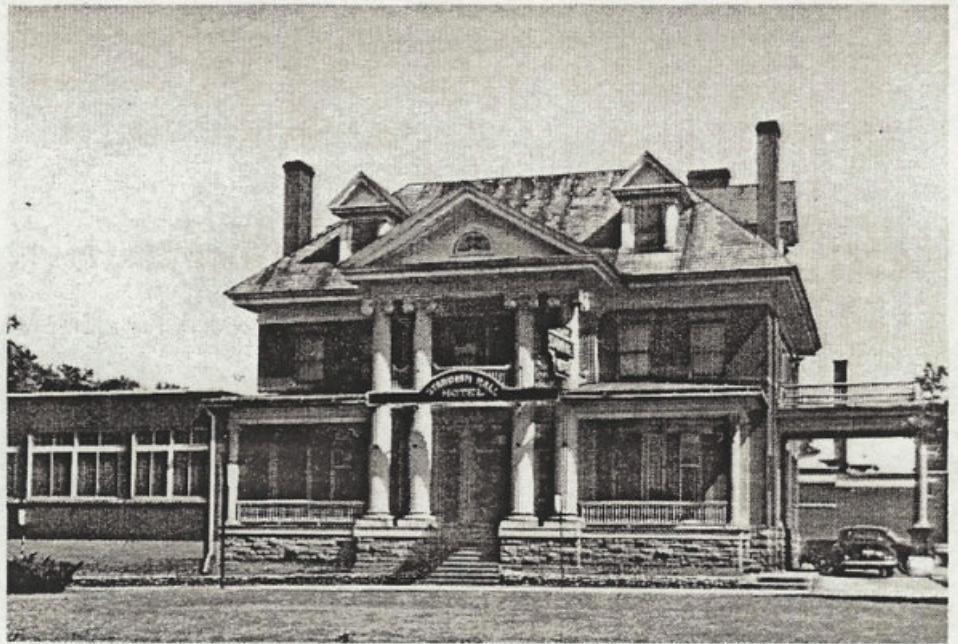
Tableau No. 6

Rapport hommes/femmes pour Hull, le comté d'Ottawa et le Québec, années diverses, 1891-1921.

Hull				
Année	Hommes	Femmes	Total	Rapport hommes/femmes
1891	5,705	5,559	11,264	1.03
1901	7,070	6,923	13,993	1.02
1911	9,146	9,076	18,222	1.01
1921	11,928	12,189	24,117	0.98
Comté d'Ottawa				
1891	20,038	18,743	38,781	1.07
1901	23,284	21,516	44,800	1.08*
1911	27,771	23,561	51,332	1:18
1921	28,041	26,985	55,026	1.04
Québec				
1891	744,141	744,394	1,488,535*	0.99
1901	824,454	824,444	1,648,898	1.00
1911	1,012,815	992,961	2,005,776	1.02
1921	1,180,028	1,181,171	1,361,199	0.99

Source: Recensement du Canada, 1901, 1911 et 1921; et *Annuaire statistique du Québec*, 1914.

\* Rapport pour le comté de Wright.



#### RÉFÉRENCES

1. E. Kayser, *Industry in Hull: Its Origins and Development, 1800-1961*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1967, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 55
3. *Ibid.*, p. 57-59
4. *Ibid.*, p. 65
5. Voir article sur "le Grand feu de 1900," signé Pierre Louis Lapointe.
6. Voir Tableau 4, pour la population de Hull de 1897 à 1914.
7. E. Kayser, *op. cit.*, p. 60.
8. Voir Tableau 4, pour le taux de mortalité infantile à Hull pour les années 1897 à 1914.
9. *Le Spectateur*, vol. 23, no. 41, p. 2
10. *Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull*, 9 septembre 1907.
11. *Bulletin paroissial*, vol. II, no. 10, p. 3.
12. *Spectateur*, vol. 20, no. 49, p. 1.
13. *Ibid.*, vol. 22, no. 43, p. 5.
14. *Ibid.*, vol. 20, no. 49, p. 1.
15. *Ibid.*, vol. 21, no. 46, p. 1.
16. *Loc. cit.*
17. *Ibid.*, vol. 23, no. 37, p. 3.
18. *Ibid.*, vol. 22, no. 27, p. 5.
19. *Ibid.*, vol. 23, no. 31, p. 1.
20. *Ibid.*, vol. 22, no. 43, p. 5.
21. *Loc. cit.*
22. *Ibid.*, vol. 22, no. 49, p. 2.
23. *Bulletin paroissial*, vol. I, no. 20, p. 3.
24. *Ibid.*, vol. I, no. 47, p. 6.
25. *Le Spectateur*, vol. 24, no. 32, p. 1.
26. *Ibid.*, vol. 21, 3, p. 2.
27. *Ibid.*, vol. 20, no. 36, p. 2.
28. J. Cooper, *Red Lights of Winnipeg*, dans *Historical and Scientific Society of Manitoba Transactions*, no. 27 (1970-1971), p. 62.
29. *Le Spectateur*, vol. 24, no. 38, p. 2; et *Rapport du chef de Police dans les Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull*, 1909.
30. *Le Spectateur*, vol. 20, no. 43, p. 3.
31. *Ibid.*, vol. 21, no. 9, p. 1.
32. *Loc. cit.*
33. *Loc. cit.*
34. *Loc. cit.*
35. *Ibid.*, vol. 23, no. 41, p. 2.
36. *Ibid.*, vol. 21, no. 10, p. 2.